



2025-08-136

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2025**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal du 8 juillet 2025 tel que rédigé.

2025-08-137

**CORRESPONDANCE**

Le maire substitut informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de juillet 2025.

2025-08-138

**Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de juillet 2025.

**QUE** le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de juillet 2025.

2025-08-139

**APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DE JUILLET 2025**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal approuve la conciliation bancaire du mois de juillet 2025.

2025-08-140

**DÉPOT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET D'ÉTUDES CIBLÉES POUR L'ADAPTATION DU SECTEUR DE L'USINE LL&L A L'ÉROSION CÔTIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la proximité de l'usine de transformation de produits marins Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan Ltée (LL&L) par rapport au haut de la falaise en érosion et les retombées économiques de cette entreprise pour la vitalité de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite agir préventivement face à l'érosion qui menacera éventuellement l'entreprise LL&L ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'industrie de la pêche fait partie des axes de la planification stratégique de la MRC 23-27 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 août 2023, le Gouvernement du Québec a fait l'annonce d'un Bureau de projets en érosion et submersion côtières et que des sommes sont disponibles pour appuyer les municipalités dans leurs projets d'adaptation aux risques côtiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce financement permettrait de réaliser une appréciation des risques afin d’anticiper les risques climatiques d’ici la fin du siècle sur le site de l’usine LL&L et une analyse de solutions d’adaptation pour définir une solution d’aménagement du territoire d’ici la fin du siècle et qui évitera les effets potentiels de la maladaptation (ex. : impact négatif sur le terrain adjacent et populations) ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, madame Karine Lachance, à déposer une demande de financement auprès du Bureau de projets en érosion et submersion côtières et à signer une éventuelle entente et tout autre document requis.

2025-08-141

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022 DE L’O.M.H. DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal approuve les états financiers 2022 de l’Office municipal d’habitation de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tels que déposés.

2025-08-142

**RENOUVELLEMENT DE L’ADHÉSION ANNUELLE 2025-2026 À ESPACE MUNI**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement de l’adhésion annuelle 2025-2026 à Espace Muni.

2025-08-143

**RAPPORT DE TOPONYMIQUE MUNICIPAL**

La directrice générale présente le rapport toponymique de la municipalité.

2025-08-144

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – SOFTBALL MINEUR SAISON 2025**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise un montant de 880 \$ pour soutien financier au softball mineur pour la saison 2025.

2025-08-145

**RÉSOLUTION D’APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrôleurs du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes ;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances) ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des contrôleurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier en raison de la forte circulation, du transport touristique et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025 en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois ;

**QUE** cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec ;
- Au bureau du premier ministre du Québec ;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

2025-08-146

#### **ENTRETIEN ACCOTEMENTS**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale et le directeur des travaux publics afin de négocier avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour que l'entretien des accotements du chemin St-Isidore soit effectué plus tôt en saison estivale ou de négocier, le cas échéant, une éventuelle entente pour le débroussaillage de ladite route ;

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale et le directeur des travaux publics afin de vérifier l'intérêt de la ville de Grande-Rivière et de négocier, le cas échéant, une éventuelle entente pour le débroussaillage des accotements à Grande-Rivière.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

#### **CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

2025-08-147

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 50 heures.

\_\_\_\_\_  
Jacques Roussy, maire substitut  
et conseiller municipal

\_\_\_\_\_  
Karine Lachance, directrice générale  
et greffière-trésorière

« Je, Jacques Roussy, maire substitut et conseiller municipal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »